

Politique relative au site Web

Table des matières

1.	Objet	2
2.	Application – site Web	2
3.	Responsabilités	2
4.	Principes d'utilisation	3
5.	Les concepteurs	3
6.	Responsabilités générales	4
7.	Responsabilités spécifiques	4
8.	Qualité et mise à jour de l'information	4
9.	Qualité du français	4
10.	Propriété intellectuelle	5
11.	Confidentialité et protection des renseignements personnels	5
12.	Teneur des propos	5
13.	Publicité	5
14.	Adresse du site principal et des sites satellites	6
15.	Contenu de la page d'accueil et format Web	6
16.	Normes relatives au contenu des pages Web	6
17.	Développement et actualisation	6
18.	Consultation	7
19.	Contravention à la politique	7
20.	Exonération de responsabilité de l'Université	7
21.	Date d'entrée en vigueur et unité responsable de la politique	7

1. Objet

La présente politique a pour but d'établir les modalités de gestion, de diffusion et de développement du site Web de l'Université du Québec en Outaouais qui constitue une vitrine informationnelle de la vie académique, scientifique et organisationnelle de l'Université. Elle consacre la vocation du site Web comme étant l'un des principaux outils de communication, pour et au service de la communauté universitaire, et également de promotion, de recrutement et de rayonnement auprès des communautés externes et des groupes cibles.

2. Application - site Web

La présente politique s'applique à l'ensemble de la vitrine Web de l'Université, y compris aux sites satellites hébergés sur les serveurs de l'Université dans l'étendue des adresses réservées pour l'Université à la page d'adresse IP (*Internet protocol*) 132.213.xxx.xxx.

La notion de « site Web » à laquelle réfère la présente politique doit être comprise comme englobant toutes les pages Web, principales et satellitaires, accessibles à partir de l'adresse précitée.

3. Responsabilités

3.1 La Direction des communications et du recrutement

La Direction des communications et du recrutement (ci-après la DCR) est responsable de la structure, de la gestion des normes et de la coordination du développement et des contenus du site Web, en conformité avec les lois, les politiques et les règlements afférents particulièrement en ce qui concerne le Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et de télécommunications.

3.2 Le Service des technologies de l'information

Le Service des technologies de l'information (ci-après le STI) apporte son soutien quant à la programmation et aux autres aspects techniques de la gestion et du développement du site Web. À ce titre, il assure plus particulièrement les responsabilités suivantes :

- la gestion des équipements et des logiciels

- l'allocation de l'espace requis sur les serveurs
- la gestion des comptes des usagers
- la gestion des noms des sites hébergés à l'Université incluant leur enregistrement
- la protection des actifs informationnels.

De plus, le STI fournit l'aide nécessaire à la création et à la mise à jour du site Web ainsi que des statistiques d'utilisation du site principal et en concertation avec la DCR, propose les outils appropriés pour la diffusion des contenus sur le site Web en fonction des technologies disponibles et voit à la conception de la structure, des menus et de l'organisation générale de l'information.

3.3 Le comité d'orientation académique du site Web

Le comité d'orientation académique du site Web propose des développements au site Web quant à son utilisation pour des fins d'enseignement et de recherche en soutien à la mission institutionnelle de l'Université. Ce mandat exclut notamment les propositions de modifications au site Web quant aux informations promotionnelles ou informationnelles sur les réalisations de la communauté universitaire.

Les propositions issues des travaux du comité d'orientation académique sont soumises au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui assure, le cas échéant, les suivis auprès des personnes concernées.

3.3.1 Composition

Le comité d'orientation académique du site Web est composé de deux professeurs, nommés par le Syndicat des professeures et des professeurs de l'Université, de deux personnes chargées de cours nommées par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université, d'un doyen nommé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et de l'adjoint du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui assurera la coordination de ce comité. Le comité pourra s'adjoindre, au besoin, des personnes-ressources afin de l'aider dans son mandat.

3.3.2 Durée du mandat des membres

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

4. Principes d'utilisation

Le site Web doit refléter les valeurs institutionnelles, dans le respect de la diversité et de la pluralité intellectuelles qui caractérisent un environnement universitaire, de même qu'envers la liberté académique et artistique. Son actualisation et son développement doivent être envisagés dans la perspective des reflets internes et externes et des impacts de l'ensemble des contenus accessibles à partir du site Web.

5. Les concepteurs

Les concepteurs reconnus qui sont autorisés à créer et à diffuser des pages Web hébergées sur les serveurs de l'Université sont:

5.1 les unités académiques et administratives de l'Université, y compris les unités de recherche;

5.2 les membres de la communauté universitaire;

5.3 les organismes affiliés à l'Université, soit:

5.3.1 les associations étudiantes accréditées et les regroupements étudiants reconnus;

5.3.2 les médias étudiants;

5.3.3 les partenaires du soutien financier (par exemple, la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais);

- 5.3.4 les syndicats et les associations professionnelles;
- 5.3.5 les corporations à but non lucratif dont le mandat principal est en lien direct avec une des missions de l'Université, consacré par une entente de partenariat qui en précise la portée.

5.4 Les locataires et les organismes partenaires de l'Université qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes, peuvent bénéficier, d'un lien hypertexte et dans le cas suivant, sous réserve de l'autorisation de la DCR.

6. Responsabilités générales

Chaque unité, membre ou organisme concepteur, y compris à titre de locataires ou d'organismes partenaires, est tenu de désigner une personne responsable de ses pages Web. Cette personne est responsable d'assurer la mise à jour des informations sur ces pages et est chargée de faire respecter les directives de la présente politique sur celles-ci. En outre, ces pages doivent être élaborées dans le respect des normes générales édictées et appliquées.

7. Responsabilités spécifiques

7.1 Unités académiques et administratives

La page principale contient des hyperliens vers les pages des unités académiques et administratives faisant partie intégrante du site Web de l'Université.

7.2 Membres de la communauté universitaire

La page principale contient des hyperliens vers des pages des membres de la communauté universitaire, pages dites « personnelles » pour les fins d'application de la présente politique. Ces pages doivent être clairement identifiées à leurs auteurs.

Les auteurs de ces pages dites « personnelles » assument l'entière responsabilité des contenus et il leur appartient de s'assurer que celles-ci font l'objet d'une mise à jour régulière et qu'elles respectent les lois, les règlements statutaires, de même que les règlements, les politiques, les procédures et les directives de l'Université.

Aucune page d'un auteur anonyme ou utilisant un pseudonyme n'est acceptée.

7.3 Organismes affiliés

Des organismes affiliés peuvent voir leurs pages abritées dans le site Web dans la mesure où ces pages servent à diffuser de l'information en lien avec l'entente ou le partenariat avec l'Université.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

8. Qualité et mise à jour de l'information

Les contenus doivent être pertinents, conformes, ordonnés de façon cohérente et facilement accessibles, en lien direct avec la mission universitaire.

9. Qualité du français

Le français est la langue d'usage dans le site Web de l'Université, conformément à la politique linguistique. Les documents peuvent aussi être diffusés dans d'autres langues selon l'auditoire visé, en conformité avec la politique linguistique. La syntaxe et l'orthographe des documents diffusés doivent être conformes au bon usage.

10. Propriété intellectuelle

Les concepteurs de pages Web doivent s'assurer de ne pas enfreindre les droits d'auteur et les autres droits se rapportant à la propriété intellectuelle appartenant à des tiers, sans autorisation préalable. Ils doivent également s'assurer du respect, lorsqu'il y a lieu, des dispositions applicables de la politique de l'Université en matière de gestion de propriété intellectuelle. Avant de diffuser une information textuelle, symbolique, sonore ou visuelle ou de rendre accessible un logiciel, il est de leur responsabilité de déterminer si le contenu est du domaine public.

Dans le cas contraire, i.e. à moins que l'Université elle-même ne soit détentrice des droits, ils doivent obtenir l'autorisation du titulaire des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle avant de procéder et prendre la précaution d'associer à chaque oeuvre électronique diffusée, les mentions suivantes :

Nom du titulaire des droits d'auteur

Titre de l'oeuvre

Année de production

Numéro de l'image (si applicable)

Toute reproduction interdite sans l'autorisation du titulaire.

11. Confidentialité et protection des renseignements personnels

En conformité avec les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2-1), les concepteurs des pages Web doivent s'assurer du respect des règles de confidentialité relatives aux informations ou aux documents auxquels ils pourraient avoir accès et qu'ils pourraient souhaiter diffuser, de même que du respect, dans le cas des individus, de la protection des renseignements personnels. À cet égard, les renseignements personnels ne peuvent être diffusés qu'avec le consentement des personnes concernées.

12. Teneur des propos

Les documents diffusés doivent respecter les politiques et règlements de l'Université ainsi que les lois québécoises et canadiennes, en particulier en ce qui concerne la diffamation, le racisme, la pornographie et la discrimination basée sur le genre, la langue, la religion ou l'orientation sexuelle.

Les documents ne doivent pas contenir de liens conduisant à des pages Web qui contreviennent à ces textes réglementaires.

13. Publicité

Les pages Web ne peuvent servir à des fins commerciales, de publicité, de sollicitation ou de promotion d'activités, de biens ou de services qui ne sont pas sous la responsabilité de l'Université ou clairement identifiés dans une entente avec celle-ci, sauf dans les cas suivants, et après autorisation préalable de la DCR :

- 13.1** Lorsqu'il s'agit de faire connaître des services et des produits offerts aux membres de la communauté universitaire ou aux diplômés, mais strictement sur les pages Web faisant état de tels services et de tels produits;
- 13.2** Lorsqu'il s'agit de souligner la contribution et la participation de donateurs dans le cadre des campagnes de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais, conformément au « Programme de témoignages de gratitude envers les donateurs à une campagne de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais ».

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES

14. Adresse du site principal et des sites satellitaires

L'adresse du site principal de l'Université est la suivante : <http://www.uqo.ca>. L'adresse des sites Web satellitaires des concepteurs définie à l'article 2 doit inclure le sigle de l'unité, lorsqu'il s'agit des unités académiques et administratives, et la catégorie de membres, lorsqu'il s'agit des membres de la communauté universitaire, de même que, dans les deux cas, le nom de domaine de l'Université (uqo.ca).

15. Contenu de la page d'accueil et format Web

La structure de la page d'accueil du site principal, de même que le format Web, incluant les normes graphiques de présentation, sont définis par la DCR en concertation avec le STI.

16. Normes relatives au contenu des pages Web

À l'exception des sites Web des organismes affiliés, les normes suivantes, définies par la DCR, s'appliquent au contenu de toutes les pages Web de l'Université ainsi qu'à celles qui sont accessibles par l'intermédiaire des hyperliens :

- 16.1 Le nom de l'Université doit toujours être affiché sur les pages d'accueil des unités académiques et administratives;
- 16.2 Un lien permettant de retourner à la page d'accueil de l'Université doit toujours être inséré sur la première page d'un site;
- 16.3 Chaque page doit afficher un titre;
- 16.4 Le concepteur doit pointer, à l'aide d'un lien hypertexte, vers la source officielle d'une information plutôt que de copier des documents dans son site, de manière à assurer la cohérence et la fiabilité de l'information diffusée dans l'ensemble des sites de l'Université; Par exemple, la description des programmes et des cours, lorsqu'elle est utilisée par un concepteur, doit toujours « pointer » vers les sites des unités qui hébergent ces informations, à l'aide d'hyperliens;
- 16.5 La signature institutionnelle de l'Université doit apparaître sur les pages d'accueil;
- 16.6 Chaque unité ou organisme doit s'identifier clairement sur la page d'accueil ou sur une page de deuxième niveau. On doit y retrouver les coordonnées suivantes: le nom du concepteur, une adresse de courrier postal, un numéro de téléphone, une adresse générale de courrier électronique ou celle du Webmestre dans le cas de l'Université;
- 16.7 Les pages des unités ou organismes doivent contenir un lien hypertexte conduisant à la page principale de l'Université.

La DCR peut établir d'autres normes relatives au contenu des pages Web.

AUTRES DISPOSITIONS

17. Développement et actualisation

La DCR est responsable du développement et de l'actualisation des formats et des normes Web, en concertation avec le STI. En outre, conformément à l'article 16, elle définit les normes inhérentes à la qualité et la conformité des contenus.

18. Consultation

Lorsque des refontes majeures du site Web sont envisagées, la DCR procède, selon les modalités qu'elle détermine, à la consultation des instances et des membres concernés de la communauté universitaire.

19. Contravention à la politique

L'Université peut refuser de publier un contenu de pages Web en contravention de la présente politique et retirer un hyperlien, de même qu'elle peut, dans une même circonstance, retirer, en totalité ou partiellement, tout contenu qui enfreint les lois, les règlements et les politiques.

20. Exonération de responsabilité de l'Université

L'Université se dégage de toute responsabilité en cas de poursuite relative à la violation des droits d'auteur et de la propriété intellectuelle contre les personnes à son emploi qui, dans l'exercice de leurs fonctions, n'auraient pas respecté les règles qui s'y rapportent et qui sont plus amplement décrites à l'article 10.

21. Date d'entrée en vigueur et unité responsable de la politique

La présente politique entre en vigueur à compter du moment de son adoption par le conseil d'administration.

La DCR est l'unité responsable de la présente politique.